

Tarifs applicables au 22 Avril 2023

TRANSACTION - VENTE

PRIX DE VENTE	HONORAIRES TTC
Jusqu'à 40 000 €	4000 €
De 40 001 € à 80 000 €	9 %
De 80 001 € à 120 000 €	8,5 %
De 120 001 € à 150 000 €	7,5 %
De 150 001 € à 180 000 €	7 %
De 180 001 € à 220 000 €	6,5 %
De 220 001 € à 250 000 €	6 %
De 250 001 € à 350 000 €	5,5 %
Au-delà de 350 000 €	5 %

Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur).

AVIS DE VALEUR : 250 € TTC

Rappel : un avis de valeur ne constitue pas une expertise

LOCATION A USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

- **Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du bailleur :**
OFFERT
- **Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail :**
 - . Part Bailleur : **8 € TTC* / m²**
 - . Part Locataire : **8 € TTC* / m²**
- **Honoraires d'établissement d'état des lieux (entrée/sortie) :**
 - . Part Bailleur : **3€ TTC* / m²**
 - . Part Locataire : **3€ TTC* / m²**

* Dans la limite d'un mois de loyer hors charges.



Formules

PRESTATIONS MA GESTION LOCATIVE	SIMPLICITÉ	GARANTIE TOTALE
Mise en place du mandat de gestion	✓	✓
Versement manuel des loyers et charges au bailleur dès règlement du locataire	✓	✓
Envoi de l'avis d'échéance à votre locataire mensuellement	✓	✓
Délivrance d'une quittance de loyer	✓	✓
Envoi mensuel d'un relevé de gérance par email	✓	✓
Révision annuelle du loyer en fonction de l'indice IRL	✓	✓
Païement des charges de copropriété au syndic sur demande	✓	✓
Récupération de la taxe d'ordures ménagères auprès du locataire	✓	✓
Emission d'un projet de déclaration de revenus fonciers	✓	✓
Suivi des travaux, établissement de devis, commandes et règlements des fournisseurs	✓	✓
Suivi digital de votre parc locatif	✓	✓
Garantie Loyers impayés		✓
Déclaration et suivi des loyers impayés		✓
Païement assuré le 5 de chaque mois (jour ouvré)		✓
Détériorations immobilières jusqu'à 10 000€		✓
Protection juridique		✓

LOYERS > nos taux sont dégressifs	SIMPLICITÉ	GARANTIE TOTALE
Un bailleur peut cumuler ses différents loyers pour bénéficier de la dégressivité	TTC	TTC
Loyers hors charges inférieurs à 1500€	7,08%	10,78%
Loyers hors charges compris entre 1500€ et 2000€	5,88%	9,58%
Loyers hors charges supérieurs à 2000€	4,68%	8,38%

*GLI = Garantie Loyers Impayés à 2,50 % TTC (sans plafond de loyer, sans franchise, sur toute la durée du sinistre)

Offre Stationnement (Box ou parking) à 11,88 % TTC

Les honoraires de gestion s'appliquent sur toutes les sommes encaissées pour le compte du mandant.
Les honoraires de gestion sont 100% déductibles des revenus fonciers (selon Loi de Finances en vigueur).
Taux de TVA en vigueur : 20 %, sauf TVA DOM-TOM 8,50%

Barème valable à compter du 01/10/2021